

Pièces à fournir dans le cadre d'une donation

Pour vous accompagner au mieux je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

Concernant le/les donateur(s) et donataire(s) :

- Copie de vos pièces d'identité,
- Questionnaire d'état civil dûment complété,
- Livret de famille,
- Copie du contrat de mariage / PACS / changement de régime matrimonial,
- Copie des actes de donations antérieures,

Concernant le/les bien(s) donné(s) :

- Copie du titre de propriété,
- Estimation du bien si vous la connaissez, à défaut il faudra obtenir une attestation auprès d'un professionnel de l'immobilier (agent immobilier, expert immobilier),
- Si le bien donné fait l'objet d'un prêt en cours : copie du contrat si vous l'avez, et coordonnées de l'établissement prêteur,
- Si le bien est loué : copie du bail, coordonnées du locataire, et les trois dernières quittances de loyer,

S'il s'agit de titres de société :

- Extrait KBIS récent,
- Copie des statuts à jour,
- Evaluation des titres,

Lors de l'ouverture de votre dossier, le versement d'une provision sur frais d'un montant de 200€ sera demandée. Elle est destinée à couvrir les premières diligences et démarches afin d'accomplir les formalités nécessaires.

Cette somme viendra en déduction des frais d'acte définitifs, dont un décompte détaillé vous sera communiqué à l'issue de la signature.